

Espace romand de la formation

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande, CIP-CSR

MANDAT

La création et la mission de la CIP-CSR découlent du contrôle parlementaire d'institutions inter-cantoniales, généralisé en Suisse romande sur la base de la « Convention du 5 mars 2010 relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantoniales et des traités des cantons avec l'étranger » (Convention sur la participation des Parlements, CoParl).

Le mandat de la CIP-CSR est décrit dans les articles 21 à 25 de la Convention scolaire romande.

Activités 2021

En 2021, la commission interparlementaire s'est réunie en présence du président, de la secrétaire générale de la CIIP, le 10 mai en visioconférence et le 14 octobre à Bienne en présenciel sous la présidence du député bernois Peter Gasser. Ces séances ont été préparées au cours de trois séances du bureau de la CIP-CSR, dont avec la participation de la secrétaire générale. La CIP-CSR donne aux quarante-neuf députés qui la composent l'opportunité de questionner la CIIP sur une foule de questions relatives à la scolarité obligatoire en particulier, comme à la formation en général.

La CIP-CSR a ainsi pris connaissance, lors de sa séance de printemps, du rapport 2020 de mise en œuvre de la CSR et du rapport annuel 2020 de la CIIP, de son budget et de ses comptes. Elle en a à chaque fois préavisé positivement la transmission aux parlements cantonaux et a produit un rapport final pour l'année 2021, qu'elle transmettra en 2022 aux bureaux des Grands Conseils des cantons membres.

Lors de son assemblée de printemps, la CIP-CSR a conduit un débat sur l'enseignement de l'Histoire alors que celle d'automne a porté sur le rôle de la créativité dans les apprentissages. Les députés ont eu l'occasion d'entendre plusieurs exposés et d'interroger les contributeurs.

Activités